

Paris, le 19 mars 2020

[COVID-19]

## **L'édition du Concours Advance 2020 est maintenue mais sans les épreuves orales et écrites**

Dimanche 15 mars, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ont décidé du report « *des examens nationaux et des concours jusqu'au 5 avril. Pour les concours prévus après le 5 avril, des solutions adaptées seront définies sur la base d'une instruction approfondie.* »

En conséquence, la Direction du Concours Advance annule les épreuves écrites et orales du Concours Advance. En parallèle, les Journées de Préparation au concours Advance (JPA), les Journées Portes Ouvertes et tout autre événements sur les campus des écoles, sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

### **Le classement final sera défini suite à l'étude du dossier de tous les candidats de Terminale S, STI2D et STL.**

L'étude du dossier comprendra, comme les précédentes éditions, l'analyse des notes des 3 trimestres de première, des notes du Bac de français et des notes des deux premiers trimestres de terminale.

Les épreuves écrites et orales étant exceptionnellement annulées, il n'y aura pas de candidats 'Grand classés' ni 'Grand classés supplémentaires' pour cette édition 2020.

Les candidats sont informés de ces nouvelles conditions par email.

L'équipe se tient à disposition pour répondre aux questions des candidats à envoyer à [contact@concours-advance.fr](mailto:contact@concours-advance.fr)

Pour plus d'information sur le Concours Advance, consultez le site internet.

#### **Contacts médias**

**Florence Moreau**

Directrice Communication EPITA & Concours Advance - 01 84 07 43 82 - [florence.moreau@epita.fr](mailto:florence.moreau@epita.fr)

**Anaëlle Sacco**

Responsable des relations presse - 01 84 07 43 76 - [anaelle.sacco@epita.fr](mailto:anaelle.sacco@epita.fr)

#### **À propos de Concours Advance**

Créé en 2012, le Concours Advance réunit 4 grandes écoles d'ingénieurs en 5 ans après Bac, dont les diplômes sont habilités par la CTI : EPITA – école d'ingénieurs du numérique, ESME Sudria – école d'ingénieurs pluridisciplinaire, IPSA – école d'ingénieurs en aéronautique & spatial, et Sup'Biotech – école d'ingénieurs en biotechnologie. Le Concours Advance permet aux élèves de Terminales S, STI2D et STL de rejoindre par la procédure Parcoursup l'une des 4 écoles membres de IONIS Education Group.

[www.concours-advance.fr](http://www.concours-advance.fr)